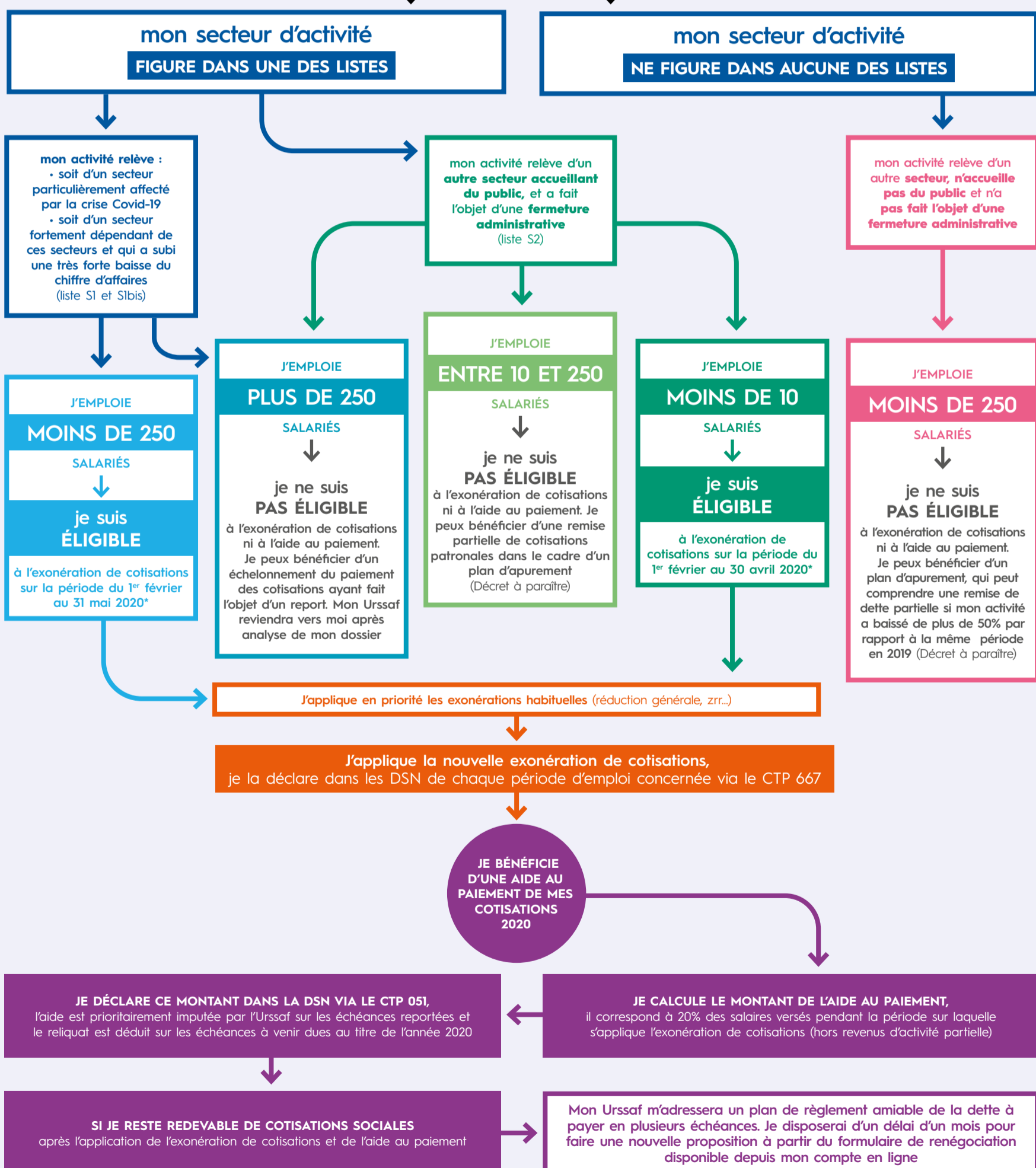




01 VÉRIFICATION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ ET DES EFFECTIFS

je vérifie mon secteur d'activité principal
CONSULTEZ LES LISTES DES SECTEURS
 je vérifie mon effectif

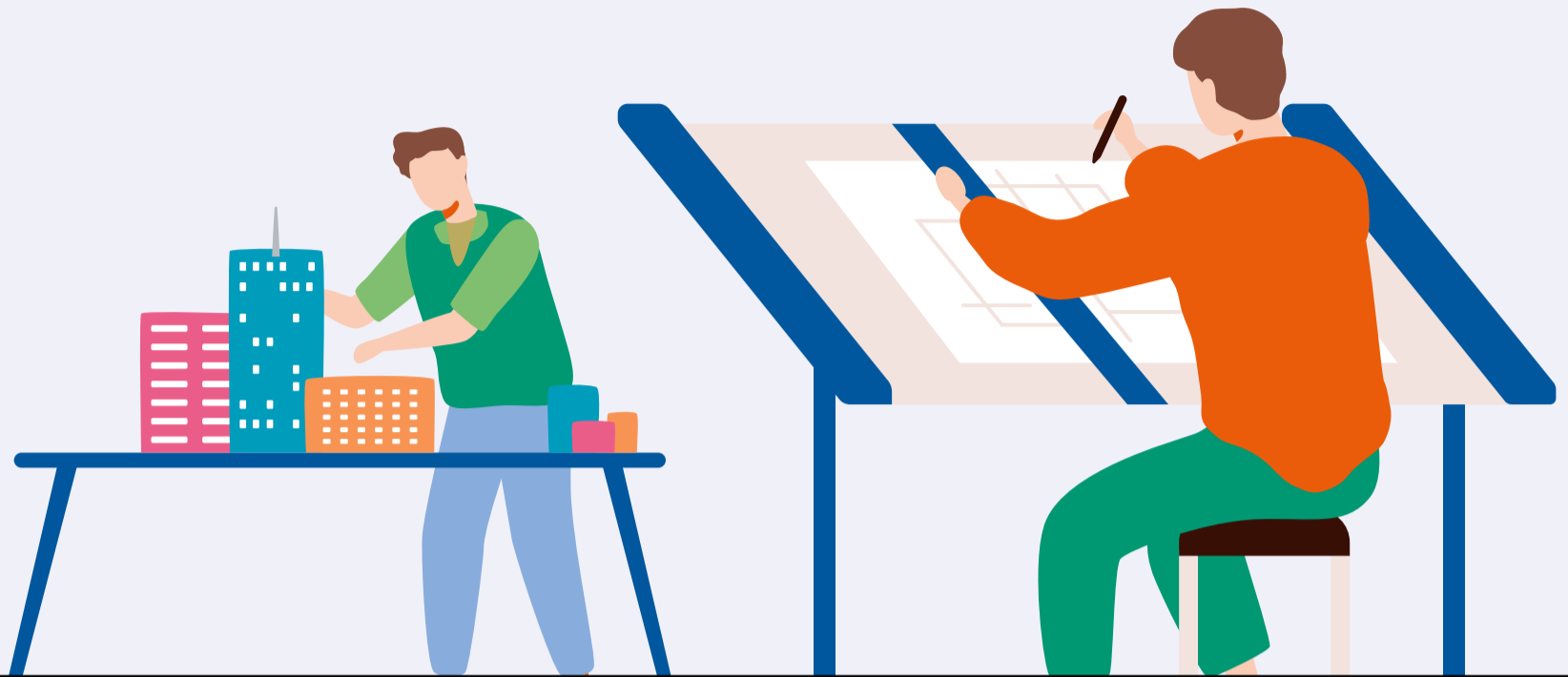


02 VÉRIFICATIONS DES MESURES DONT JE PEUX BÉNÉFICIER

03 APPLIQUER L'EXONÉRATION DE COTISATIONS

04 BÉNÉFICIER DE L'AIDE AU PAIEMENT

* À l'exception des secteurs dont l'activité demeure empêchée en raison des dispositions mises en place pour la lutte contre la pandémie (spectacle, discothèques, festivals...) et des employeurs situés à Mayotte ou en Guyane, où l'état d'urgence sanitaire a été prolongé jusqu'au mois de septembre.



01 VÉRIFICATION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

je vérifie mon secteur d'activité principal
CONSULTEZ LES LISTES DES SECTEURS

mon activité relève d'un secteur particulièrement affecté par les conséquences économiques de la Covid-19 (liste S1)

mon activité relève d'un secteur dont l'activité dépend des secteurs particulièrement affectés par la crise Covid-19 (liste S1 bis) et a subi une très forte baisse de son chiffre d'affaires

mon activité relève d'un autre secteur impliquant l'accueil du public (liste S2 non exhaustive) et dont l'activité a été interrompue du fait de la propagation de l'épidémie de Covid-19, à l'exclusion des fermetures volontaires

02 BÉNÉFICIER D'UNE AIDE DÈS 2020

POUR BÉNÉFICIER DÈS L'ANNÉE 2020

de l'effet financier de la réduction qui sera calculée en 2021 suite à la déclaration de vos revenus réels 2020, vous pouvez réduire vos cotisations provisionnelles 2020 dues en appliquant un abatement au montant de votre revenu estimé pour l'année 2020

POUR BÉNÉFICIER DÈS L'ANNÉE 2020

de l'effet financier de la réduction qui sera calculée en 2021 suite à la déclaration de vos revenus réels 2020, vous pouvez réduire vos cotisations provisionnelles 2020 dues en appliquant un abatement au montant de votre revenu estimé pour l'année 2020

LE MONTANT DE L'ABATTEMENT EST FIXÉ À 5 000€

LE MONTANT DE L'ABATTEMENT EST FIXÉ À 3 500€

03 MONTANT DE LA RÉDUCTION DONT VOUS POURREZ BÉNÉFICIER EN 2021

JE PEUX BÉNÉFICIER D'UNE RÉDUCTION DE 2 400€ en 2021

SUR MES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES PERSONNELLES DÉFINITIVES 2020 DUES À L'URSSAF

Le montant de la réduction est plafonné au montant de vos cotisations et contributions sociales personnelles définitives 2020 hors CFP et CURPS. **Ce montant sera déterminé en 2021** suite à votre déclaration de revenus 2020 qui permettra de calculer vos cotisations et contributions définitives 2020.

JE PEUX BÉNÉFICIER D'UNE RÉDUCTION DE 1 800€ en 2021

SUR MES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES PERSONNELLES DÉFINITIVES 2020 DUES À L'URSSAF

Le montant de la réduction est plafonné au montant de vos cotisations et contributions sociales personnelles définitives 2020 hors CFP et CURPS. **Ce montant sera déterminé en 2021** suite à votre déclaration de revenus 2020 qui permettra de calculer vos cotisations et contributions définitives 2020.



01

VÉRIFICATION
DU SECTEUR
D'ACTIVITÉ

je vérifie mon secteur d'activité principal
CONSULTEZ LES LISTES DES SECTEURS

mon activité relève
d'un secteur particulièrement
affecté par la crise Covid-19
(liste S1)

mon activité relève d'un secteur
fortement dépendant des secteurs
particulièrement affectés par la
crise Covid-19 (liste S1 bis) et a subi
une très forte baisse de chiffre
d'affaires

mon activité relève d'un autre secteur impliquant
l'accueil du public (liste S2 non exhaustive) et
dont l'activité a été interrompue du fait de la
propagation de l'épidémie de Covid-19, à l'exclusion
des fermetures volontaires

02

BÉNÉFICIER DE
LA DÉDUCTION

JE PEUX BÉNÉFICIER D'UNE DÉDUCTION SUR L'ASSIETTE SOCIALE DE MES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES PERSONNELLES 2020 DUES À L'URSSAF

JE PEUX BÉNÉFICIER D'UNE DÉDUCTION SUR L'ASSIETTE SOCIALE DE MES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES PERSONNELLES 2020 DUES À L'URSSAF

03

IMPACT SUR
LE CALCUL DE
L'IMPÔT SUR LE
REVENU 2020

JE PEUX DÉDUIRE
du chiffre d'affaires qu'il me reste à
déclarer au titre des échéances mensuelles
ou trimestrielles de l'année 2020 les montants
correspondant au chiffre d'affaires ou aux
recettes déclarés au titre des périodes
DE MARS À JUIN 2020

JE PEUX DÉDUIRE
du chiffre d'affaires qu'il me reste à
déclarer au titre des échéances mensuelles
ou trimestrielles de l'année 2020 les montants
correspondant au chiffre d'affaires ou aux
recettes déclarés au titre des périodes
DE MARS À MAI 2020

IMPACT
SUR LE
CALCUL DU
MONTANT DE
L'IMPÔT SUR LE
REVENU
2020

SI J'AI OPTÉ POUR LE VERSEMENT LIBÉRATOIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU AUPRÈS DE L'URSSAF

JE DEVRAI M'ACQUITTER EN 2021 DE L'IMPÔT SUR LE REVENU SUR LA PART DE CHIFFRES D'AFFAIRES DÉDUITE DE MES DÉCLARATIONS 2020 AUPRÈS DE L'URSSAF.
Des modalités particulières seront mises en œuvre lors de la déclaration de mes revenus 2020 auprès de l'administration fiscale.